



## ***AVIS AUX AGENTS ET AUX CLIENTS***

### **OBJET : AMENDEMENT AUX TARIFS DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS EN 2010**

En vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010

L'Administration de pilotage des Grands Lacs a fait face en 2009 à une diminution de trafic de plus de 40 % par rapport à 2007, il en est résulté un manque à gagner total de près de 3 000 000 \$. Au cours de cette période, l'Administration a réduit son personnel et ses frais d'administration de plus de 20 % mais a tout de même encouru des pertes d'exploitation. Le Gouvernement du Canada a autorisé l'Administration à financer ses pertes de 2008 et 2009 au moyen d'un emprunt bancaire qui doit être remboursé dans les cinq prochaines années.

L'Administration a pris la décision d'augmenter de 1,5 % les droits applicables à tous ses clients à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010. Les navires transitant par le lac Ontario verront leurs droits de pilotage augmenter de 15 %, en raison des pertes d'exploitation importantes dans cette circonscription au cours des cinq dernières années. Les navires qui se rendent au port de Churchill recevront pour leur part une augmentation de 30 % des frais de pilotage, qui vise à ramener cette circonscription au seuil de rentabilité. L'Administration a également instauré une classe additionnelle de navires (classe 5) afin de tenir compte de la capacité de chargement accrue de certains navires qui transitent par les Grands lacs. Le nombre de navires touchés par cette nouvelle classe représente, selon les chiffres de 2009, moins de 20 % des navires qui font appel à un pilote sur les Grands Lacs. Le présent avis aura donc comme effet final en 2010 une augmentation des frais de pilotage inférieure à 3 % pour 80 % des navires.

Cet amendement des tarifs entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010 et est assujéti à un examen de l'Office des transports du Canada (OTC) suite à l'avis d'opposition déposé par la Fédération maritime du Canada. Le processus d'appel peut prendre jusqu'à six mois mais l'augmentation des tarifs s'applique dans l'intervalle. L'Administration vous communiquera la décision de l'OTC lorsque le processus d'examen sera terminé.

L'Administration réitère son engagement à fournir aux usagers un service de pilotage sécuritaire et efficace sur les Grands Lacs, dans un contexte qui lui permettra de maintenir son autonomie financière. Je serai heureux de recevoir vos opinions et commentaires au sujet du présent avis.

Le directeur général,

Robert F. Lemire

Cornwall (Ontario)  
Le 8 juin 2010

**Canada**